

- Réécrire l'histoire des Marocaines d'ici et d'ailleurs à travers une meilleure collaboration des chercheurs Sud-Sud en matière de migration ;
- Promouvoir la recherche scientifique en matière de migration féminine sur le continent africain éclairées par des statistiques sexospécifiques ;
- Faciliter l'accès des femmes à l'autonomisation économique et la promotion de l'entrepreneuriat porteur ;
- Mettre en place un Comité de veille, de suivi et de proposition au sein du CCME constitué de représentants des institutions nationales publiques, de la société civile et de chercheurs ;
- Développer des coopérations bilatérales avec les pays de résidence, voire régionales, pour lever les obstacles juridiques et sociaux qui freinent l'engagement économique des migrantes ;
- Soutenir les échanges entre les Marocaines d'ici et d'ailleurs pour promouvoir les bonnes pratiques ;
- Créer des canaux de médiatisation et de communication et renforcer les capacités des acteurs des médias pour mieux informer et donner une visibilité aux femmes migrantes des pays du Sud ;
- Appeler les institutions gouvernementales des pays africains de résidence à adopter des politiques publiques migratoires intégrant l'approche genre.

Pour sa part, l'**atelier « Accès aux droits »** a permis un éclairage sur les grandes avancées réalisées au Maroc en matière des droits humains en général et des droits de la femme en particulier. Depuis des décennies les Marocaines d'ici et d'ailleurs ont pris leur destin en main, en s'organisant en réseau et en associations, dans l'objectif de défendre leurs droits et de mettre en valeur leur position en tant qu'actrices et artisanes de leurs destinées.

Toutes les interventions de cet atelier, enrichies par des témoignages sur des parcours de vie personnels, ont levé le voile sur le monde au féminin dans les pays africains de résidence, particulièrement en Afrique du Nord, y compris le Maroc, et en Afrique subsaharienne. Plusieurs problématiques ont été traitées (éducation, nationalité, religion, Code de la famille...) à la lumière des contextes socioculturels, des législations nationales des différents pays de résidence.

Les principales recommandations issues de cet espace dédié à l'accès aux droits sont :

- Harmoniser le dispositif législatif national avec les conventions internationales ratifiées par le Maroc ;
- Assurer des campagnes de communication et d'informations sur le contenu des dispositifs législatifs et conventionnels liés à la protection des droits fondamentaux des migrants et des membres de leur famille ;
- Optimiser la représentativité féminine au niveau de toutes les instances publiques afin de lutter contre toute formes de discriminations et assurer la parité dans l'accès à la responsabilité ;
- Se mobiliser pour le cas des femmes sénégalaises nées de père et/ou de mère marocain(e) pour répondre à la demande de reconnaissance de leur identité nationale ;
- Renforcer le rôle de la société civile en tant qu'acteur incontournable en matière de migration et de droits de l'Homme ;
- Renforcer les moyens humains et financiers des représentations diplomatiques aux fins de l'accomplissement de leurs missions consulaires, notamment les démarches administratives relatives aux femmes marocaines dans les pays de résidence.
- Renforcer l'accompagnement culturel dans les pays de résidence ;
- Faciliter l'application du Code de la famille dans les pays de résidence en activant les dispositions conventionnelles bilatérales, notamment pour le cas des Marocaines de l'Algérie ;
- Créer un réseau associatif endiguer et combattre efficacement les réseaux de trafic humain.